

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANÇAIS CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

(Opérations de l'arrêté du 29 décembre 2023)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
2. CADACTERISTICALES DE L'ORG	-
2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	17
4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	21



1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES





KPMG S.A. Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

Fonds Commun de Placement CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

24, place de Vendôme - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de Isabelle Bousquie KPMG le 16/04/2024 22:01:30

Isabelle Bousquié Associé

2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITES DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « F EURO Acc » et « I EURO Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

2.2 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISE A LA COMMERCIALISATION

Parts F EURO Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède. Parts I EURO Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

Carmignac China New Economy est un fonds d'investissement dont l'objectif est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieur à l'indice MSCI China sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. Le Fonds investit principalement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (*Greater China*) incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour (la « Grande Chine »).

La référence à la « New Economy » (nouvelle économie) traduit une volonté du gérant d'investir de manière privilégiée dans les secteurs non explicitement liés à la composante purement exportatrice de l'économie ou aux matières premières traditionnelles. Il s'agit notamment, et sans s'y limiter, d'être présent dans des secteurs liés à la consommation, aux énergies à faibles émissions de carbone, à l'innovation technologique et aux phénomènes d'urbanisation et d'élévation du niveau de vie.

2.4 INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : NDEUCHF), reconverti en EUR (l'« Indicateur de Référence »). Le MSCI China est un indice représentatif de l'univers des sociétés chinoises de grandes et moyennes capitalisations à travers les actions H, B ainsi que les actions cotées sur les marchés étrangers (ex ADRs).

L'Indicateur de Référence intègre également les grandes capitalisations cotées sur le marché A jusqu'à 20% de leur capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant. La pondération des ces actions est susceptible de varier à l'initiative de l'administrateur de l'Indice de Référence. L'univers d'investissement du Fonds s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière.



La stratégie d'investissement du Fonds n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Fonds et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'administrateur de l'indice de référence, MSCI Limited (http://www.msci.com), n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'Indicateur de Référence constitue cependant un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

2.5 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATEGIES UTILISEES

Le Fonds est géré de manière discrétionnaire avec une stratégie d'investissement mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs en actions chinoises. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte à priori d'allocation par secteur, type et taille de valeurs.

Dans tous les cas, au moins 75% de l'actif sera investi directement ou indirectement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites réalisées auprès de ces sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance ou la qualité des dirigeants.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (y compris des fonds d'investissement) est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et plus spécifiquement de la Grande Chine et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et pourra varier en fonction des anticipations du gérant.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés) sur les marchés d'actions, de change et de taux.



2.6 DESCRIPTION DES CATEGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Au moins 75% de l'actif sera investi en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine. Les actifs nets du Fonds seront exposés en permanence, directement ou indirectement, à hauteur de 60% au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote notamment à travers d'autres instruments. L'investissement de l'actif net du Fonds peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards, comprise entre 2 et 10 milliards et supérieure à 10 milliards d'euros ou de dollars) et tous secteurs. Les investissements dans les petites capitalisations sont limités à 30% de l'actif net du fonds.

2.6.2 DEVISES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises suivantes USD, CNH, CNY, SGD, GBP, HKD ou TWD, générée par des instruments dérivés, peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son Indicateur de Référence. Le fonds utilisera les instruments dérivés sur devises principalement en couverture, à la marge en exposition ou en relatif.

2.6.3 TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

L'actif net du Fonds pourra être investi jusqu'à 25% maximum en (i) instruments du marché monétaire libellés en euro, à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou (ii) en obligations souveraines émises par un pays de la zone euro, dont la notation est au moins « *investment grade* » selon l'échelle des principales agences de notation ou d'une notation jugée équivalente par la Société de gestion. La répartition sera sans contrainte a priori.

L'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

2.6.4 EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

2.6.5 INSTRUMENT DERIVES

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds pourra intervenir, de façon discrétionnaire, en couverture ou en exposition sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents.



Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant du Fonds à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (*contracts for difference*), les contrats à terme de gré à gré (*forwards*), le change à terme, les options (simples ou à barrière) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant du Fonds peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant de couvrir ou d'exposer le Fonds aux risques suivants actions, devises, taux d'intérêt, et ETF (financier), dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Fonds pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction).

2.6.6 TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le Fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment *warrants*, bons de souscription et *P-notes*) négociés sur des marchés internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

2.6.7 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, parts ou actions de FIA de droit français ou européen, fonds d'investissement de droit étranger, à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « *trackers* », supports indiciels cotés et « *exchange traded funds* ».

2.6.8 DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle. Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

2.6.9 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au Fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du Fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de prise et mise en pensions de titres et de prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.



La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le Fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (« *collateral* ») reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du Fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie, et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.



2.8 PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du Fonds est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Fonds sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Fonds investit.

- a) Risque lié aux investissements en Grande Chine (incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour): les investissements en Grande Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, etc...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutale de cotation,...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Le Fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers les plateformes Hong-Kong Shanghai Connect et Hong-Kong Shenzhen Connect, qui permettent d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai ou Shenzhen. Ce système comporte en raison de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.
- b) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.
- c) Risque de perte en capital : le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.
- **d) Risque actions :** le Fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.
- e) Risque de change: le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La baisse ou la hausse des devises peuvent constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.
- f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.
- **g) Risque de liquidité :** les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.



- h) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- i) Risque lié à la capitalisation : le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards ou comprise entre 2 et 10 milliards d'euros ou dollars américain). Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.
- j) Risque de contrepartie: le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.
- **k)** Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.
- **I) Risque juridique :** il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- m) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.
- n) Risque de durabilité: désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).



✓ <u>Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement</u> :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START sur la page « Investissement responsable » du site : https://www.carmignac.com.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement sur la page « Investissement responsable » du site : https://www.carmignac.com.



✓ <u>Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds</u> :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social: La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi, directement ou indirectement, en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur ces valeurs.

La durée minimum de placement recommandée dans le fonds est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.



3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION





Sur l'année 2023, le Fonds enregistre une performance annuelle de -22.0% (Part I EUR Acc – ISIN FR0013467024) contre -14.2% pour son indicateur de référence (MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

L'année 2023 était indéniablement décevante sous plusieurs aspects. Le fort rebond de la consommation attendu après l'ouverture de la Chine n'a pas eu lieu en raison des politiques domestiques menées par le gouvernement chinois. Les mesures de soutien à l'économie étaient non seulement absentes, mais le gouvernement chinois a en plus lancé une grande campagne d'anti-corruption dans le secteur de la finance et de la santé, ce qui accentue l'environnement économique qui était déjà déflationniste. Malgré la déflation, le gouvernement chinois était réticent de baisser d'avantage les taux réels qui sont parmi les plus élevés au sein des économies majeurs. Côté mesures fiscales, le gouvernement a annoncé une relance fiscale sous la forme de l'émission d'obligation spéciale d'un montant de 1 trilliard de Yuan vers la fin de l'année dont on ignore l'efficacité et l'impact sur l'économie. Sur l'aspect géopolitique, le discours renforcé de Xi sur la réunification de Taiwan ainsi que l'embargo de technologie du gouvernement de Biden ont renforcé les inquiétudes des investisseurs vis-à-vis des actifs chinois. En conséquence, le marché actions chinois a enregistré sa troisième année consécutive de baisse, cela n'était arrivé une seule fois dans l'histoire de la Bourse chinoise. Seul le secteur de l'énergie a clôturé l'année en territoire positive, en hausse de 16%, tandis que la consommation et l'immobilier se sont repliés de 23% et 32% respectivement.

La reprise décevante de la consommation, et les indicateurs macroéconomiques en berne ont entraîné une forte baisse des sociétés de la nouvelle économie (principalement dans les secteurs de la consommation et des soins de santé), ce qui a pesé sur la performance du Fonds. Nous avons notamment souffert de la faiblesse de nos valeurs de restauration Jiumaojiu et Helens International. Par ailleurs, la forte performance de secteurs tels que l'énergie et les services financiers, auxquels le fonds n'est pas exposé a également pesé sur la performance. Enfin, notre prudence à l'égard des sociétés étatiques, qui ont également affiché les meilleures performances annuelles, notamment au premier semestre, a pesé sur la performance relative du Fonds, le fonds n'étant pas exposé à ces valeurs.

Nous avons également souffert de la faiblesse de Meituan qui a été impacté par la concurrence agressive de Douyin (version chinoise de TikTok) dans les services locaux. Enfin, Country Garden Services, malgré un bilan très sain a été lourdement impacté par les problèmes de dettes de sa maison mère Country Garden.

En revanche, le fonds a fait preuve de résistance avec la bonne performance de ses plus fortes convictions, notamment, la société de distribution Miniso, et la société d'éducation New Oriental. Les deux titres avaient énormément baissé lors des diverses crises chinoises, mais notre connaissance de ces sociétés nous a permis de renforcer nos positions à des niveaux attractifs en toute confiance. Les deux nouvelles positions initiées Pinduoduo et Wuxi Apptec ont bénéficié du rapide développement à l'international de Temu (la version internationale de PDD) qui s'opère déjà dans plus de 40 pays.



Le nombre d'utilisateurs actifs mensuel a déjà dépassé 50% de celle d'Amazon aux Etats-Unis. C'est un bon exemple de l'internationalisation des sociétés chinoises.

Malgré les éléments d'incertitude qui persiste, nous continuons à voir des opportunités attrayantes dans l'univers chinois, et c'est là que nous sommes positionnés. Nous maintenons une allocation importante aux sociétés chinoises qui réussissent à gagner des parts de marché à l'international comme Miniso et Pinduoduo ainsi que les sociétés chinoises qui sont leaders dans leur secteur et qui bénéficient d'un fort pouvoir de fixation de prix dans le contexte macro-économique compliqué, comme New Oriental et TAL Education. Par ailleurs, le fonds maintient une exposition importante aux valeurs taiwanaises comme Taiwan Semiconductor et Mediatek qui sont au cœur du dispositif de production des semi-conducteurs et des nouvelles cartes graphiques pour le développement des diverses applications d'Intelligence artificielle.

Source: Carmignac, Bloomberg 31/12/2023

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFERENTES PARTS DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY SUR L'ANNEE 2023

Part	ISIN	Devise	Performance 2023	Indicateur de référence *
F EUR ACC	FR0014002E46	EUR	-22,20%	-14,2%
I EUR ACC	FR0013467024	EUR	-22,02%	-14,2%

^{*}MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).



3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titros	Mouvements ("Devi	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	Acquisitions	Cessions	
MEITUAN-CLASS B	17 082 428,59	18 043 450,29	
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	13 674 556,28	17 667 883,84	
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	13 167 854,62	11 643 317,45	
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	12 164 266,31	10 482 681,14	
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	6 501 571,71	15 750 703,27	
KE HOLDINGS INC	8 818 422,09	12 903 572,38	
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	10 390 136,28	11 210 445,98	
DIDI GLOBAL INC	9 633 403,35	8 073 780,74	
JD.COM INC-ADR	8 421 117,90	8 110 252,46	
JD.COM INC - CL A	7 678 424,18	8 445 426,43	



3.4 TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.



4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet **www.carmignac.com** ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Au 29/12/2023, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.



4.4.1 PARTIE VARIABLE: DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2022

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2023

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	179
Salaires fixes versés en 2023	14 402 442,11 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	39 749 629,51 €
Rémunérations totales versées en 2023	54 152 071,62 €
> dont preneurs de risque	40 266 853,08 €
> dont non-preneurs de risque	13 885 218,54 €

4.5 EFFET DE LEVIER

Montant brut du levier auquel le FIA a recours : 203,98%. Montant net du levier auquel le FIA a recours : 205,68%.



4.6 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

En date du 3 janvier 2023, la société de gestion a apporté des précisions sur l'approche ESG intégrée au processus d'investissement du portefeuille. La classification SFDR du portefeuille (ie. Article 8) est restée inchangée.

A cette même date, la société de gestion a également apporté des précisions quant à la possibilité de rétrocéder une partie des frais de gestion aux partenaires dans le cadre de la distribution du portefeuille.

En date du 14 avril 2023, le prospectus du portefeuille a fait l'objet d'une mise à jour pour mieux expliciter le risque induit par le recours à des obligations contingentes convertibles ou le « risques Cocos ». La société de gestion a également précisé, dans l'annexe dite SFDR liée à la description de l'approche ESG mise en œuvre, des informations sur le suivi de l'alignement à la taxonomie européenne (sans développer pour autant d'engagement en la matière) ainsi que les échelles de notations ESG utilisées en interne dans l'outil propriétaire START et celles fournies par le fournisseur MSCI.

En date du 28 juillet 2023, la société de gestion a souhaité à nouveau préciser son approche en matière d'ESG en ajustant la définition d'investissement durable, qui se base sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et en ajoutant le volet "alignement opérationnel" (en plus de l'alignement "Produits & Services" et de l'alignement "CapEx") combiné à l'utilisation d'une notation externe (MSCI) et en revoyant le seuil d'alignement CapEx à 30%. La société de gestion a également intégré une table de correspondance entre les notations ESG de l'outil propriétaire et celles du fournisseur MSCI.

En date du 29 décembre 2023, Carmignac a introduit dans la gestion du portefeuille le recours éventuel à des outils de gestion de la liquidité, en l'occurrence, les gates.



BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

ACTIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,0
DÉPÔTS	0,00	0,0
INSTRUMENTS FINANCIERS	56 776 438,06	88 663 950,0
Actions et valeurs assimilées	56 219 360,77	86 940 530,1
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 219 360,77	86 940 530,1
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,0
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances négociables	0,00	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	0,00	0,0
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,0
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,
Titres empruntés	0,00	0,
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	557 077,29	1 723 419,
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	122 657,
Autres opérations	557 077,29	1 600 762,8
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	50 372 041,48	90 577 064,2
Opérations de change à terme de devises	49 968 569,30	89 046 920, ²
Autres	403 472,18	1 530 144,1
COMPTES FINANCIERS	969 496,97	7 829 124,6
Liquidités	969 496,97	7 829 124,6
TOTAL DE L'ACTIF	108 117 976,51	187 070 138,9



BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

PASSIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 283 420,53	135 362 927,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 982 759,67	-40 406 501,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-57 731,58	-410 760,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	56 242 929,28	94 545 665,47
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	145 912,84
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	145 912,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	122 657,10
Autres opérations	0,00	23 255,74
DETTES	51 259 089,88	91 445 065,30
Opérations de change à terme de devises	49 529 191,64	89 167 609,22
Autres	1 729 898,24	2 277 456,08
COMPTES FINANCIERS	615 957,35	933 495,34
Concours bancaires courants	615 957,35	933 495,34
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	108 117 976,51	187 070 138,95

⁽a) Y compris comptes de régularisation



⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NQ USA NASDAQ 0323	0,00	10 534 265,64
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DAX 30 IND FU 0323	0,00	3 147 300,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
JPX DAQO NEW ENERGY	2 670 282,17	0,00
JPX VIPSHOP HOLDINGS	2 305 865,86	0,00
JPX WENCAN GROUP 123	0,00	224 260,10
002271 JPM	0,00	1 674 735,41
TCOM JP MORGAN 1230	1 692 582,47	3 206 057,44
CFDIKJ	0,00	4 373 667,87
JP MORGAN AG	0,00	4 546 751,90
JP MORGAN AG	0,00	3 034 977,94
CFDJPD JPM PDD	2 439 581,67	0,00
Autres engagements		



COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	142 969,39	12 780,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	653 574,62	601 119,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 966,68	19,78
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	799 510,69	613 919,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 656,73	191,71
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	41 915,92	53 799,15
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	46 572,65	53 990,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	752 938,04	559 928,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	839 359,23	1 065 331,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-86 421,19	-505 402,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 689,61	94 642,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-57 731,58	-410 760,00



ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé:

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus:

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres:

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.



Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

Libellé / Balise	Description
JPX DAQO NEW ENERGY	Contract for difference sur action
CFDJPD JPM PDD	Contract for difference sur action
TCOM JP MORGAN 1230	Contract for difference sur action
JPX VIPSHOP HOLDINGS	Contract for difference sur action

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion financière :

FR0013467024 – I EUR Acc : 0,85% TTC. FR0014002E46 – F EUR Acc : 1,15% TTC.

Frais administratifs externes à la société de gestion :

FR0013467024 – I EUR Acc et FR0014002E46 – F EUR Acc : 0,15% TTC.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros.

Dès lors que la performance du fonds depuis le début de l'année est positive pour la part I EUR Acc, qu'elle dépasse la performance de l'indicateur de référence pour les parts F EUR Acc et I EUR Acc et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc est constituée.

En cas de sous-performance par rapport à l'indice de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 10% pour la part I et de 20% pour la part F. Toute sous-performance d'une part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.



Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part F EUR Acc a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.

Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- o En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- o En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part I EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation



EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	94 545 665,47	150 350 497,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	42 759 731,13	40 064 275,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-60 718 077,61	-84 971 496,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 055 732,92	21 241 667,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 465 322,35	-80 775 555,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	18 821 722,59	41 385 680,35
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-22 053 592,72	-41 950 044,73
Frais de transactions	-1 164 246,67	-870 727,14
Différences de change	-3 131 382,38	6 913 389,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 383 507,21	42 187 708,46
Différence d'estimation exercice N	-7 547 339,38	-4 163 832,17
Différence d'estimation exercice N-1	4 163 832,17	46 351 540,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-937 372,70	1 475 672,33
Différence d'estimation exercice N	557 077,29	1 494 449,99
Différence d'estimation exercice N-1	-1 494 449,99	-18 777,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-86 421,19	-505 402,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	56 242 929,28	94 545 665,47



VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	9 108 312,17	16,19
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 108 312,17	16,19



VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 496,97	1,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 957,35	1,10
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	969 496,97	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	615 957,35	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Devise 1 CNH		Devise 2 USD	2	Devise 3 HKD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	25 677 799,70	45,66	22 544 625,34	40,08	5 391 803,83	9,59
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	8 912 810,48	15,85	68,86	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	509 879,84	0,91	87 254,10	0,16	37 436,83	0,07
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	49 529 191,64	88,06	1 303 642,61	2,32	119 155,38	0,21	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	615 957,35	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	9 108 312,17	16,19	0,00	0,00	0,00	0,00



CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	8 836 085,69
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	41 132 483,61
	Ventes à règlement différé	86 678,53
	Dépôts de garantie en espèces	240 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	76 793,65
TOTAL DES CRÉANCES		50 372 041,48
DETTES		
	Vente à terme de devise	40 610 733,50
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	8 918 458,14
	Achats à règlement différé	1 663 367,09
	Frais de gestion fixe	44 626,97
	Frais de gestion variable	9 452,33
	Autres dettes	12 451,85
TOTAL DES DETTES		51 259 089,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-887 048,40



NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	En parts	En montant
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	616 405,716	34 892 584,26
Parts rachetées durant l'exercice	-602 180,432	-31 662 839,80
Solde net des souscriptions/rachats	14 225,284	3 229 744,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	158 488,315	
Part I EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	71 527,578	7 867 146,87
Parts rachetées durant l'exercice	-248 307,477	-29 055 237,81
Solde net des souscriptions/rachats	-176 779,899	-21 188 090,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	473 173,462	



COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	En montant
Part F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part I EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	157 497,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part I EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	596 777,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8 184,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»



ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

GARANTIES REÇUES PAR L'OPC

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS ET/OU DONNES

Néant.



VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00



VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00



TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-57 731,58	-410 760,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-57 731,58	-410 760,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-29 692,47	-59 777,77
Total	-29 692,47	-59 777,77

	29/12/2023	30/12/2022
Part I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 039,11	-350 982,23
Total	-28 039,11	-350 982,23



TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 982 759,67	-40 406 501,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-13 982 759,67	-40 406 501,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 875 329,61	-3 777 083,63
Total	-1 875 329,61	-3 777 083,63

	29/12/2023	30/12/2022
Part I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 107 430,06	-36 629 418,19
Total	-12 107 430,06	-36 629 418,19



TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	167 530 562,59	150 350 497,74	94 545 665,47	56 242 929,28
Part F EUR Acc en EUR				
Actif net	0,00	16 411 090,05	8 821 342,58	7 539 718,11
Nombre de titres	0,00	258 314,471	144 263,031	158 488,315
Valeur liquidative unitaire	0,00	63,53	61,14	47,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-11,11	-26,18	-11,83
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,25	-0,41	-0,18
Part I EUR Acc en EUR				
Actif net	167 530 562,59	133 939 407,69	85 724 322,89	48 703 211,17
Nombre de titres	866 406,323	980 371,088	649 953,361	473 173,462
Valeur liquidative unitaire	193,36	136,62	131,89	102,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,65	6,37	-56,35	-25,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,97	-0,87	-0,54	-0,05



INVENTAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	1 485 110	5 310 446,30	9,44
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	354 647	5 393 626,58	9,59
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNE-A	CNY	547 400	1 056 454,61	1,88
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	7 643	19 537,80	0,04
JIUMAOJIU INTERNATIONAL HOLD	HKD	6 909	4 885,94	0,01
KE HOLDINGS INC	USD	37 559	551 153,21	0,98
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	7 168	35 982,31	0,07
MEITUAN-CLASS B	HKD	8 425	79 993,91	0,14
MICROTECH MEDICAL HANGZHOU-H	HKD	2 481 975	1 841 537,26	3,28
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	384 179	1 788 225,59	3,17
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	176 448	3 258 533,65	5,79
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	149 602	958 236,73	1,70
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	25 616	1 699 307,91	3,02
SHANGHAI BAOLONG AUTOMOTIV-A	CNY	38 900	280 041,87	0,50
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	900	33 383,54	0,06
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	134 545	1 504 237,28	2,68
TAL EDUCATION ADR	USD	205 426	2 348 735,24	4,17
WENCAN GROUP CO LTD-A	CNY	107 800	533 881,34	0,95
WUXI APPTEC CO LTD-H	HKD	2 855	26 296,81	0,05
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	22 693	77 872,97	0,14
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	1 634 623	2 600 008,99	4,62
ZHEJIANG DINGLI MACHINERY -A	CNY	94 773	619 005,21	1,10
TOTAL CHINE			30 021 385,05	53,38
HONG-KONG				
CHINA PHARMACEUTICAL GROUP LTD	HKD	2 735 345	2 302 246,73	4,10
CHINA RESOURCES POWER HOLDINGS CO LTD	HKD	1 188	2 154,05	0,00
TOTAL HONG-KONG			2 304 400,78	4,10
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	4 625	40 535,61	0,08
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	150	10 525,05	0,02
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	260 945	2 291 578,56	4,08
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	HKD	187 587	1 620 175,81	2,88
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	371 026	2 354 494,42	4,18
HUAZHU GROUP LTD	HKD	818 037	2 489 461,35	4,42
JD.COM INC - CL A	HKD	110	1 434,66	0,00
KINDSTAR GLOBALGENE TECHNOLO	HKD	6 503 364	1 266 632,06	2,25
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	1 899 464	5 097 828,20	9,07
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	137 302	1 119 894,10	1,99
TUYA INC	USD	540 847	1 126 101,57	2,00
TOTAL ILES CAIMANS			17 418 661,39	30,97



INVENTAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
PROSUS NV	EUR	96 540	2 605 131,90	4,63
TOTAL PAYS-BAS			2 605 131,90	4,63
TAIWAN				
MEDIATEK INC	TWD	45 586	1 364 799,98	2,43
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	26 607	2 504 981,67	4,45
TOTAL TAIWAN			3 869 781,65	6,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 219 360,77	99,96
TOTAL Actions et valeurs assimilées			56 219 360,77	99,96
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFDJPD JPM PDD	USD	18 419	6 477,40	0,01
JPX DAQO NEW ENERGY	USD	110 892	286 973,11	0,51
JPX VIPSHOP HOLDINGS	USD	143 422	224 614,19	0,40
TCOM JP MORGAN 1230	USD	51 922	39 012,59	0,07
TOTAL CFD			557 077,29	0,99
TOTAL Autres instruments financiers à terme			557 077,29	0,99
TOTAL Instrument financier à terme			557 077,29	0,99
Créances			50 372 041,48	89,56
Dettes			-51 259 089,88	-91,14
Comptes financiers			353 539,62	0,63
Actif net			56 242 929,28	100,00

Part F EUR Acc	EUR	158 488,315	47,57
Part I EUR Acc	EUR	473 173,462	102,92



ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY Identifiant d'entité juridique: 969500ANCCOTF7PD0L63

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET / OU SOCIALES

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? Oui Il a réalisé des investissements Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il durables ayant un objectif n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il environnemental: ___% présentait une proportion de __% d'investissements durables dans des activités économiques qui sont ayant un objectif environnemental dans des considérées comme activités économiques qui sont considérées durables sur le plan comme durables sur le plan environnemental au titre de environnemental au titre de la taxonomie la taxonomie de l'UE dans des activités ayant un objectif environnemental dans économiques qui ne sont des activités économiques qui ne sont pas pas considérées comme considérées comme durables sur le plan durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie environnemental au titre de de l'UE la taxonomie de l'UE ayant un objectif social Il a réalisé investissements Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables durables ayant un objectif social: %

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) responsabilité actionnariale, 4) réduction de l'intensité carbone (tel que détaillé ci-après), et 5) suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts— « PAI »).

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

• QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.
- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG: L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.5%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
- **2) Réduction de l'univers d'investissement** : (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :
 - a. Exclusions à l'échelle de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

b. Filtrage négatif propre au fonds :

- i. le fonds applique des exclusions étendues ou des critères d'exlusion plus stricts sur les secteurs de l'extraction du gaz et pétrole, de l'armement conventionnel, et des jeux d'argent et de hasard.
- ii. les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 2 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur). Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

Borne basse MSCI		Notation START		Borne haute MSCI
8	≤	A	≤	10
6	≤	В	<	8
4	≤	С	<	6
2	≤	D	<	4
0	≤	E	<	2

- 3) En 2023, l'univers du portefeuille était réduit de 22.1%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Responsabilité actionnariale: les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants: (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 1 société au niveau de Carmignac China New Economy auprès de Anta Sports. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avions des participations.
- 4) Objectif de réduction des émissions carbone: Le fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5% par an (taux de base : 279.94 tCo2e/€mm de revenus au 29 décembre 2023). Au 29 décembre 2023, l'intensité carbone du fonds Carmignac China New Economy a été réduite de 75.6% par rapport à l'intensité carbone de ce même fonds l'année passée.
- 5) Principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI »): En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couvertur e
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	3347.36	91.11%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	644.06	91.11%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	13363.22	91.11%
Total GES	Total émissions GES	17402.07	91.11%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	378.54	91.11%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1028.05	91.11%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	91.11%
Part de la consommation et de la production d'énergie non- renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	80%	42.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	2.23	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	1.66	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	40.48	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	0.09	53.88%

Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	90.97%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée		2.37%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.15	34.72%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	2.47%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	92.40%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.72	89.62%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes		0%	0.00%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	19%	90.66%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées		91.00%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	67.76	59.68%

...ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1. Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30/12/2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100%.

- 2. Réduction de l'univers d'investissement : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. En outre, le fonds applique également des exclusions liées aux secteurs des jeux d'argent et des armes conventionnelles, ainsi qu'à l'extraction de pétrole et de gaz. Au 30/12/2022, l'univers du portefeuille était réduit de 21.69%.
- 3. Responsabilité actionnariale: les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants: (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2022, nous avons effectué des engagements sur 81 sociétés au niveau de Carmignac, et 6 sociétés au niveau de Carmignac China New Economy dont un auprès de Dago New Energy.
- 4. Objectif de réduction des émissions carbone: Le fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5% par an (taux de base : 530,2 tCo2e/€mm de revenus au 30 décembre 2022). Au 30 décembre 2022, l'intensité carbone du fonds Carmignac China New Economy a été réduite de 47.3% par rapport à l'intensité carbone de ce même fonds l'année passée. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avions des participations.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	2265	98%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	2032,5	98%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	27855	98%
Total GES	Total émissions GES	32155	98%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	356,735	98%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	933,4875	98%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2%	98%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	71%	98%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	77%	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,1775	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	N/A	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,16	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	3,5725	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,28	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0325	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,235	98%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,01	98%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits	0%	98%

Emissions liées à l'eau Déchets dangereux Usage d'eau et recyclage	sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	14,595 0,405 1497,065	98% 98% 98%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	98%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	82%	98%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	82%	98%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	17%	98%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	98%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	44,34	98%

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT PARTIELLEMENT REALISER ET COMMENT L'INVESTISSEMENT DURABLE A-T-IL CONTRIBUE A CES OBJECTIFS ?

Non applicable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A PARTIELLEMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Non applicable.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Non applicable.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort

impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Nous avons identifié qu'Anta Sports était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac China New Economy pour l'indicateur PAI qui concerne les processus de suivi en place relatifs à la conformité à l'UNGC et à l'OCDE en 2022.

Nous nous sommes engagés auprès d'Anta Sports en 2023, et les discussions approfondies sur leur décision de quitter la Better Cotton Initiative ainsi que sur les processus mis en place pour gérer sa chaîne d'approvisionnement ont été les sujets d'engagements clés. Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise. Cet engagement nous a donné un aperçu des pratiques de l'entreprise, mais nous n'avons pas pu obtenir de réponse claire à notre question au cours de l'appel. Par conséquent, nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise et nous aurons un autre appel avec elle au début de 2024.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2023 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	6.46%	Chine
EHANG HOLDINGS LTD	Industrie	6.02%	Chine
KE HOLDINGS INC	Immobilier	4.56%	Chine
MEITUAN DIANPING	Consommation Discrétionnaire	4.39%	Chine
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	Consommation Discrétionnaire	4.17%	Chine
ALIBABA GROUP HOLDING	Consommation Discrétionnaire	4.11%	Chine
DIDI GLOBAL INC	Industrie	4.09%	Chine
CHINDATA GROUP HOLDINGS LTD	Technologies de l'Information	3.74%	Chine
FULL TRUCK ALLIANCE CO LTD	Industrie	3.47%	Chine
NEW HORIZON HEALTH LTD	Santé	3.44%	Chine
KANZHUN LTD	Services de Télécommunication	3.13%	Chine
CHINA LODGING GROUP	Consommation Discrétionnaire	3.06%	Chine
WUXI BIOLOGICS	Santé	2.62%	Chine
JIUMAOJIU INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	2.60%	Chine
CHINA EDUCATION GROUP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	2.52%	Chine

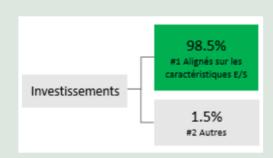
Source: Carmignac, 29.12.2023

• QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

Non applicable

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. 90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.5% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Proportion des investissements « #2 Autres » :

Les investissments « #2 Autres » correspondent aux investissement qui se situent en dehors de la limite minimale de 90 % intégrant les caractéristiques environnementales et sociales. L'analyse ESG complète peut ne pas avoir été effectuée.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2023, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économique	% d'actifs
Consommation Discrétionnaire	41.10%
Industrie	18.6%
Santé	13.0%
Technologies de l'Information	9.0%
Immobilier	7.3%
"Services de Télécommunication "	3.9%
Matériaux	1.7%
Finance	1.2%
Services aux Collectivités	1.1%
Cash	3.1%

Source: Carmignac, 29.12.2023



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5% par an (taux de base : 279.94 tCo2e/€mm de revenus au 29 décembre 2023). Il n'a pas d'objectif d'alignement à la Taxomomie Européenne. En 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 7.33%.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXONOMIE DE L'UE¹?

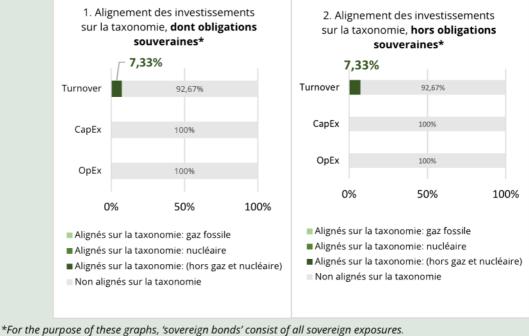
Les **activités habilitantes** permettent

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



To the purpose of these graphs, sovereigh bonds consist of an sovereigh exposures.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ellles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

QUELLE ETAIT LA PART DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

Non applicable

OU SE SITUE LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Au 30/12/2022, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0.53%.



QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UF?

Non applicable



QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Non applicable



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant un minimum des garanties environnementales sociales.

En outre, le processus d'exclusion assurant le respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important l'absence de préjudice significatif, et le suivi des incidences négatives s'appliquant à l'ensemble des actifs du fonds.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Les actions ci-dessous ont été menées au niveau du dispositif de la société de gestion en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales :

Intégration ESG

- Nous avons continué à développer notre système propriétaire ESG, appelé START, qui regroupe les données brutes des entreprises liées à l'ESG sur une seule interface, ce qui comprend des données sur l'impact, le carbone et les controverses, ainsi que des analyses exclusives de nos analystes.
- Nous avons développé notre méthodologie d'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via les opérations, que nous utilisons pour une large sélection de nos fonds. Cette méthodologie nous aide à évaluer dans quelle mesure les pratiques opérationnelles d'une entreprise sont alignées sur les ODD des Nations unies.

Rapport sur le développement durable

- Nous avons ajouté des données ESG dans nos rapports de fonds pour nos fonds de l'article 8 et 9, détaillant la performance des indicateurs ESG par rapport à nos indices de référence et l'alignement de leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Nous avons encore affiné notre focalisation sur trois thèmes clés du développement durable : le climat (C), l'émancipation (E) et le leadership (L). Nous avons publié un guide à l'intention des entreprises dans lesquelles nous investissons sur nos attentes en matière d'ESG par rapport à ces thèmes : https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_FR_fr.pdf

Engagements

- Objectif 100 % de votes : nous avons réussi à participer à près de 100 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles. Nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises sur des questions ESG et avons commencé à publier des rapports trimestriels sur les principales statistiques de vote et des exemples d'engagements.
- Stewardship Code: Nous avons été approuvés par le FRC pour devenir signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre rapport sur la responsabilité actionnariale annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf
- Consultation réglementaire: Contribution complète aux consultations de la Commission européenne, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds: EFAMA, Al, UK, Alfi Luxembourg et AFG, France. Il nous a été demandé de présenter au régulateur français notre méthodologie de réduction de l'univers d'investissement basée sur des critères ESG sans biais sectoriels, qui a été retenue dans le contexte des nouvelles lignes directrices de l'industrie.

Transparence

- Nous avons créé un nouveau centre d'investissement durable sur notre site web pour valoriser notre approche, nos politiques et nos rapports en matière d'ESG: https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/apercu
- Nous avons lancé un calculateur de résultats ESG afin que les investisseurs puissent évaluer les contributions sociales et environnementales de leurs investissements dans nos fonds responsables et durables. Notre calculateur de résultats ESG est avant tout un outil pédagogique pour les aider à comprendre ce que leur épargne finance indirectement. Il reflète notre engagement en matière de transparence et renforce notre approche de l'investissement durable.

Il est disponible ici : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/simulateur-investissement-responsable

Engagements collaboratifs

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit aux engagements les plus influents et les plus efficaces. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises en portefeuille sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et en fin de compte contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre participation à Climate 100+.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les –analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dus à un comportement controversé ou 5) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 1 société au niveau de Carmignac China New Economy.

En 2023, nous nous sommes entretenus avec Anta Sports sur son approche de l'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté la Better Cotton Initiative, et nous voulions savoir si l'entreprise continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang Uygur, au nord-ouest de la Chine.

L'entreprise a confirmé qu'elle avait mis en place plusieurs processus pour gérer sa chaîne d'approvisionnement.

L'entreprise a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de commenter sa décision de quitter la Better Cotton Initiative, étant donné qu'il s'agit d'un sujet politique, et qu'elle ne pourra pas réintégrer l'initiative tant que celle-ci ne cessera pas d'affirmer qu'il y a du travail forcé au Xinjiang. Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise. Cet engagement nous a donné un aperçu des pratiques de l'entreprise, mais nous n'avons pas pu obtenir de réponse claire à notre question au cours de l'appel. Par conséquent, nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise et nous aurons un autre appel avec elle au début de l'année 2024.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Non applicable.

• EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE?

Non applicable.

• QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Non applicable.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale s ou sociales qu'il promeut.

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35-Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676
www.carmignac.com
CARMIGNAC INVESTING IN YOUR INTEREST